

Par e-mail: vernehmlassungen@sbfi.admin.ch

Berne, 15. Februar 2023

Consultation : 21.327 é lv. ct. BL et 21.328 é lv. ct. BS. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe

Madame, Monsieur,

Vous nous avez invités à prendre position sur le projet de consultation susmentionné. Nous vous remercions vivement de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer.

En raison des blocages entre la Suisse et l'UE concernant le règlement des questions institutionnelles, l'UE considère la Suisse comme un pays tier non-associé dans le cadre de l'Horizon Europe et des programmes et initiatives qui y sont liés.

Par le présent projet de loi, le Conseil fédéral propose de créer un fonds qui a comme but de financer les projets de recherche. Un fonds Horizon permet d'apporter une certaine sécurité dans le financement de la recherche et d'éviter un financement de type « stop and go » découlant de la non-association au programme Horizon. Néanmoins, les financements devraient être globalement moins importants que si la Suisse était pleinement associée au programme Horizon.

Une solution temporaire

Le Centre critique la politisation hors de propos de l'UE quant à la participation au programme Horizon. L'exclusion de la Suisse de l'accord européen sur la recherche – comme d'autres décisions similaires difficilement compréhensibles, par exemple dans le domaine de l'équivalence boursière ou de la technologie médicale – s'inscrit dans une logique de sanction non constructive de la part de l'UE qui nuit à des solutions en vue d'une coopération stable et durable.

Afin de limiter les conséquences négatives pour la Suisse, Le Centre est d'avis qu'il est nécessaire de prendre rapidement des mesures concrètes afin de renforcer la place scientifique de notre pays.

Par ce projet, le financement prévu pour le programme Horizon sera directement attribué au domaine de la recherche et ne sera pas reversé dans les caisses de la Confédération. Sans fonds, le risque est en effet jugé plus élevé que des moyens financiers soient tout simplement perdus pour la recherche. Si le financement des projets en cours est déjà assuré par la Confédération, celle-ci s'y étant engagée, il est indispensable que de nouveaux projets d'importance majeure puisse être soutenus de manière durable par la Suisse dans l'attente d'une pleine association.

Le modèle de financement proposé permet au Parlement de contrôler l'alimentation du fonds par le biais du budget. De plus, le frein à l'endettement et le principe de transparence (voir motion 22.3876 "Transparence concernant les moyens utilisés et non utilisés du crédit d'engagement Horizon 2021 - 2027" adoptée par le Conseil national) sont respectés. Le Centre part du principe que les moyens alloués sur la base de ce projet ne seront pas supérieurs à ceux que le Parlement a déjà alloués dans l'arrêté fédéral relatif au financement

de la participation de la Suisse aux activités de l'Union européenne dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2027, adopté le 16 décembre 2020.

Ce fonds offre également une opportunité aux responsables politiques de mettre en œuvre des programmes d'excellence supplémentaires. Le fonds ne doit en revanche pas être mis en concurrence avec d'autres financements FRI. Il ne ferait en effet aucun sens d'investir d'un côté pour désinvestir de l'autre. Le Centre salue par ailleurs le fait que les « organes de recherche » soient intégrés dans le processus de priorisation et espère que ceux-ci pourront être invités à participer à ce dernier suffisamment tôt.

Contrairement à la minorité de la commission, Le Centre estime qu'il est urgent d'adopter cette loi afin de donner une perspective au domaine de la recherche dans les plus brefs délais, tout particulièrement dans une période aussi instable.

Le fonds Horizon ne résout certes pas tous les problèmes, mais contribue à un financement plus pérenne et au maintien de la compétitivité de la Suisse. Pour Le Centre, une association complète reste un objectif de grande importance.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse